LE CONSEIL BYBLOS

Suivre le chemin de Croix avec les enfants

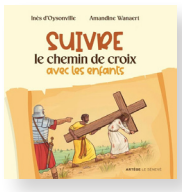

Vous craigniez d'entraîner des enfants dans cette lugubre déambulation typique des vendredis du Carême ? Détrompez-vous avec ces trente pages colorées et sobres. Percevoir d'autant mieux l'amour infini de Dieu en contemplant les épreuves qu'il a acceptées durant la Passion : cette approche positive tend ainsi à valoriser cette histoire vraie pour que nos petits, capables de questions graves et profondes, accèdent à des réponses justes.
(Éd. Artège le Sénevé – 7,90 €)

EN BREF

Une crèche de Pâques

Vous avez été nombreux à venir visiter la crèche de la Nativité installée depuis maintenant de nombreuses années dans l'église de Saint-Georges-de-Lévéjac.
Cette magnifique crèche restera durant toute cette année 2025 dans l'église, en étant transformée en crèche de Pâques. Ces crèches de Pâques sont très connues en Italie, notamment à Rome. La crèche de Pâques décrit tous les événements de la vie de Jésus, de l'Annonciation à la Résurrection.
Cette année, nous relions la naissance de Jésus - la Nativité, au matin de Pâques - la Résurrection avec le Christ Glorieux, vainqueur de la mort. Vous êtes invités à venir sur notre Causse, à Saint-Georges-de-Lévéjac, pour découvrir cette crèche de Pâques. Mille mercis à Claude Badaroux qui est l'auteur de cette crèche et qui a permis la réalisation de ce projet et à André Sévennes qui a confectionné les quatorze croix émaillant le chemin jusqu'au Golgotha.

VIVRE LA FOI AVEC RCF

Lire *La Bible* aujourd'hui
Dernier dialogue de Jésus en croix (Luc 23, 33-49)
Une fois crucifié, Jésus entre en dialogue avec son Père et avec un des deux malfaiteurs crucifiés avec lui :
« Père, pardonne-leur, ils ne savent pas ce qu'ils font »
« Père, entre tes mains je remets mon esprit ».
Entre ces deux adresses, Jésus se laisse interroger par le second malfaiteur qui lui demande de penser à lui quand il viendra dans son Royaume.
« Dès ce soir, tu seras avec moi en Paradis », lui répond Jésus.
En fait, le Père agit tout autant par son Fils qu'en la conscience de ce *« bon malfaiteur »*
Ainsi, se manifeste la puissance de la Vie qui vainc la mort.
Même le centurion, un païen, qui assume la responsabilité de la crucifixion, ressent l'injustice de cette mort et… glorifie Dieu !
Et ce dernier mérite d'être écouté aujourd'hui encore…
Bonne entrée dans la Semaine Sainte !

Diffusions : vendredi 11 avril à 19 h 30, samedi 12 avril à 17 h, dimanche 13 avril à 9 h, lundi 14 avril à 19 h 30.
En podcast sur rcf.fr
"Lire *La Bible* aujourd'hui"

DENIER DE L'ÉGLISE

Pour que chacun puisse approfondir sa foi en Jésus

« Madame, Monsieur, chers amis,

L'expression ci-dessus vous est maintenant familière. Elle dit bien les choses. Ce qui est donné fait l'objet d'une répartition entre plusieurs : les prêtres, pour leur traitement, les laïcs en mission, pour leur salaire, et les charges sociales.

En 2024, nous avons pu compter sur votre don au denier : recevez toute ma gratitude ! Si tous les dons sont honorables, car nous savons bien le prix du cœur que vous y attachez, il n'en demeure pas moins que le nombre des donateurs s'érode. L'évolution de la courbe des âges n'en est pas la seule cause. Ce que représente cet "échange de dons" entre versement et service pastoral de la vie chrétienne, n'est pas toujours consciemment perçu. Ou encore, la simple méconnaissance de ce à quoi il correspond est de plus en plus étendue.

Que faire ? Je ne connais pas de recette infaillible !

Parmi les possibles je relance une piste : qui accepterait de devenir "passeur", en déposant une enveloppe, soit "dans la main" de quelqu'un, soit dans sa boîte aux lettres, soit à l'occasion d'un courriel avec la mention "pour en savoir plus tu peux ou vous pouvez me contacter…".

J'unis à une vive reconnaissance, le merci qui s'inscrit déjà pour l'étape Denier 2025 ».

PÈRE CHRISTIAN MICHEL,
ADMINISTRATEUR DU DIOCÈSE DE MENDE

Nos dons sont essentiels

Nous sommes invités chaque année à soutenir la mission de l'Église en participant au denier. Aujourd'hui, seul 1 catholique sur 10 participe au denier de l'Église.

Pour que l'Église nourrisse notre foi :
- Aux grands moments de notre existence, par les sacrements que nous recevons (baptême, mariage…).
- Tout au long de notre existence, par l'accompagnement de nos vies spirituelles.
- Dans nos communautés, unies par le Christ et à sa suite.

Pour donner les moyens d'agir aux prêtres de notre diocèse, votre don est essentiel. Il permet :
- D'assurer le traitement de nos prêtres, curés de paroisse ou en mission dans notre diocèse.
- D'accueillir dignement tous les prêtres qui viennent de l'étranger pour nous servir.
- De prendre en charge les besoins spécifiques des prêtres âgés de plus de 75 ans.
Dans notre diocèse, on compte 37 prêtres à notre service, dont 25 ont plus de 75 ans.

Pour que l'Église puisse servir nos frères et sœurs souffrants :
- En étant présente à tous les âges de la vie, de la naissance à la mort.
- En se tenant aux côtés de chacun dans les épreuves : solitude et isolement, handicap, maladie, deuil, épreuve personnelle…
- En agissant partout où cela est nécessaire : à domicile, dans les hôpitaux, les Ehpad, les prisons…

Pour assurer la présence de l'Église, votre participation est précieuse. Elle permet :
- De rémunérer tous les personnels laïcs des services, ou en mission dans les différentes pastorales (catéchèse, funérailles…).
- De financer tous les besoins de formation et de fonctionnement au service de la mission.
Dans notre diocèse, 11 personnes sont en partie rémunérées grâce au denier et 12 formations sont assurées grâce à cette collecte.

Pour qu'elle porte au monde le message du Christ :
- Un message d'amour et de paix, de charité et d'attention à chacun.
- Un chemin de vie, proposé à tous.
- Le respect de la création, de toute personne, de toute vie.
- L'espérance comme guide, dans un monde troublé par la désunion et les conflits.

Pour que la Parole du Christ soit annoncée, votre soutien est essentiel. Il donne les moyens à notre diocèse :
- De financer la formation des séminaristes.
- De prendre en charge la formation des diacres, qui ne sont pas rémunérés pour leur mission, mais qui sont formés par notre diocèse.
On compte 1 séminariste et 6 diacres dans notre diocèse.

Comment donner au denier

Plusieurs options de paiement sont disponibles pour pouvoir effectuer un don au denier de l'Église :
▪ Par chèque à l'ordre de l'*Association diocésaine de Mende* et en l'envoyant, accompagné du bulletin de don complété.
▪ Par prélèvement automatique, pour répartir votre soutien à l'Église au fil de l'année : en envoyant le bulletin de don régulier rempli.
▪ En ligne par carte bancaire, sur www.diocese-mende.fr/don-en-ligne
Si cela vous est possible, pouvez-vous envisager un don en prélèvement automatique ? Votre soutien mensuel permet de suivre le rythme des dépenses du diocèse : prêtres et salariés sont en effet rémunérés par le diocèse tous les mois !

Un avantage fiscal

Si vous êtes assujetti(e) à l'impôt sur le revenu, vous pouvez déduire 66 % du montant de votre don de votre impôt, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Un reçu fiscal vous sera adressé dans les plus brefs délais.

Bon à savoir
L'Église ne reçoit de subvention ni de l'État ni du Vatican. Elle vit exclusivement de la générosité de ses fidèles.

Chaque don sollicité par le diocèse correspond à un besoin spécifique.
Les différentes ressources de l'Église pour agir sont :
▪ Le denier, pour rémunérer les prêtres et laïcs engagés au service du diocèse.
▪ La quête, pour couvrir les dépenses de fonctionnement de votre paroisse : chauffage, électricité et entretien courant des locaux.
▪ Le casuel, pour financer les frais liés à certaines cérémonies (baptême, mariage, funérailles…).
Au nom des prêtres et des salariés du diocèse, nous vous remercions pour votre générosité, malgré les temps difficiles pour chacun, de votre don au denier de l'Église.

Informations pratiques et demandes de renseignements :
Association diocésaine de Mende
7, rue Mgr de Ligonnès,
48 000 Mende
Votre contact :
Brigitte De Carvalho,
economat@diocese-mende.fr
04 66 65 68 54.

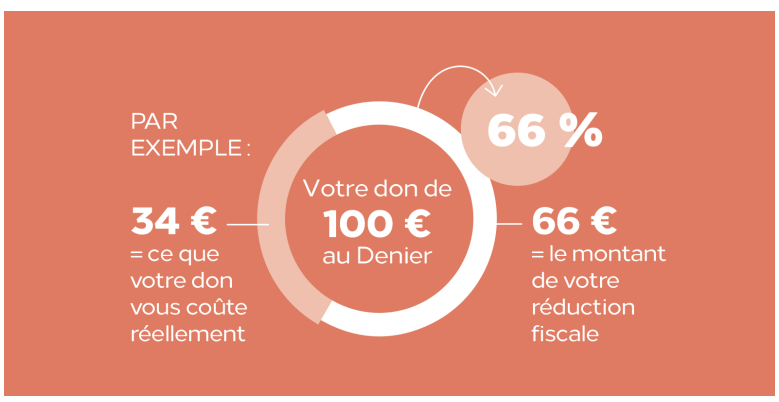

▲ **Avantage fiscal relatif à votre don.** PHOTO DR